

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
Séance du 21 Mars 2026

SOMMAIRE

I - LISTE DES PRESENTS

II - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

III - QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

IV - INFORMATIONS DIVERSES

1° - Décisions prises par le Maire

2° - Marchés publics et avenants

I-ETAT DES PRESENTS

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Un Mars, à 10H00, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TORRES, doyen de l'Assemblée.

PRÉSENTS :

Mesdames : Rosalba CERBONI ; Laurence CASANDRI ; Floriane SOTTA ; Martine MULLER ; Marie-France NUNEZ ; Cathy VAXES ; Naïma EL-GHAZZAR ; Aurore MORENO ; Magali BERTET ; Réhila CADI ; Dehlia CICEK ; Fatima LOUDIYI ; Aurélie GUIRAMAND

Messieurs : Laurent BELSOLA ; Patrice CHAPELLE ; Akrem M'HAMDI ; David GUIOT ; Frédéric BOLANO ; Houssine REHABI ; Éric JOVENET ; Christian TORRES ; Gilbert CANERI ; Louis FERNANDEZ ; Mohamed LADJAL ; Anthony ROMANO ; Samuel LOZANO ; Mathieu PERFETTI

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame : Lusia SALLE

EXCUSÉS : Néant

ABSENTS

Mesdames : Véronique MARTINEZ ; Sandrine QUERCI

Messieurs : Pascal SPANU ; Dominique MICHELINI ; Sylvain BRECQUEVILLE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Monsieur Samuel LOZANO**, .

II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

POINT N°1

DEL 2026-01 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

POINT N°2

DEL 2026-02 – ÉLECTION DU MAIRE

POINT N°3

DEL 2026-03 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

POINT N°4

DEL2026-04 – ÉLECTION DE 9 ADJOINTS AU MAIRE

Divers

REMISE ET LECTURE DE LA CHARTE AUX ELUS

III – QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, chers amis, les jeunes du Conseil Municipal, d'habitude c'est nous qui les installons, cette fois-ci c'est eux qui vont nous installer.

Avant toutes choses, je dois vous annoncer les résultats officiels des élections du 15 mars 2026 : 2 listes se présentaient aux suffrages de la population.

Nombre d'inscrits : 12 803

Nombres de votants : 6 563 votants représentants 51,26 %

- 78 bulletins nuls, soit 1,19%
- 113 bulletins blancs soit, 1,72%
- 6 372 bulletins exprimés soit, 97,09%

Ont obtenu :

♦ **Liste "QUE CA CHANGE"** conduite par Monsieur SPANU : 1 881 voix, soit 29,52% - Nombre d'élus obtenu : 5

♦ **Liste "Avec Laurent Poursuivons de l'avant"** conduite par Monsieur BELSOLA : 4 491 voix, soit 70,48 % - Nombre d'élus obtenus : 28

(Applaudissement du public)

En préambule, je tenais à vous informer que, sur la liste tenue par Monsieur SPANU, Mesdames GOMEZ et PEPE ainsi que Messieurs BRUYERE ET POUJOL ont démissionné de leur fonction électorale. Au fur et à mesure de la liste, ils seront remplacés et nous verrons s'ils siègeront.

(Applaudissement du public)

Monsieur le Maire : les jeunes du Conseil Municipal des Enfants vont remettre un bouquet de fleurs à chaque élu sortant du Conseil Municipal.

(A l'appel de chaque nom, un bouquet de fleurs est remis sous les applaudissements du public)

Monsieur le Maire : je remercie également Magali qui est présente mais qui n'aime pas les fleurs et qui nous a demandé de ne pas lui remettre de bouquet. **(Applaudissement)**

J'excuse Monsieur DEPAGNE qui est malheureusement dans le deuil. Il ne pouvait pas être là mais applaudissons-le pour son engagement. **(Applaudissement)**

Et comme elle est toujours sur la liste nous ne lui remettons pas de bouquet mais nous remercions Madame SANTORU Evelyne. **(Applaudissement)**

Monsieur le Maire : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du CGCT, la séance du, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire, est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Étant le doyen d'âge Christian TORRES prend la présidence de séance. Il appartient au doyen d'âge de vérifier que le quorum est atteint.

Monsieur Christian TORRES : Avant de procéder à l'élection du nouveau Conseil Municipal, je vous propose de procéder à l'appel des nouveaux élus du conseil municipal, afin de les installer pleinement dans leurs nouvelles fonctions.

(Monsieur TORRES procède à l'appel nominal)

POINT N°1

DEL 2026-01 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian TORRES

Monsieur TORRES : Par tradition le plus jeune des conseillers municipaux assure la fonction de secrétaire de séance. Je vous propose donc Monsieur Samuel LOZANO, benjamin de l'Assemblée comme secrétaire de séance.

Vote : adopté à l'unanimité

ARTICLES DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur TORRES :

• Article L2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

• Article L2122-5

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

• Article L2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour ce faire, le bureau électoral sera composé :

- Du secrétaire de séance, Monsieur Samuel LOZANO
- Des membres de l'administration
- Des représentants de chaque liste élu dimanche dernier

J'appelle un représentant de chaque groupe à rejoindre le bureau afin de vérifier le dépouillement du vote.

Y a-t-il des candidatures au poste de Maire ?

(Monsieur Samuel LOZANO se lève afin de présenter la candidature proposée par la liste « Avec Laurent, poursuivons de l'avant ! »)

POINT N°2
DEL 2026-02 – ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : Samuel LOZANO

Monsieur LOZANO : Bonjour à toutes et à tous,

Dimanche dernier, l'expression majoritaire des électrices et des électeurs port de boucains s'est porté sur la liste « Avec Laurent, poursuivons de l'avant ! » conduite par notre Maire.

J'ai le plaisir de faire partie de cette équipe de port de boucains qui sont toutes et tous investis aussi bien dans le mouvement associatif, syndical, politique ou sanitaire de notre ville.

Nous sommes à la fois fiers et honorés d'entreprendre un mandat d'élu au sein du conseil municipal.

Nous nous engageons dans cette mission en ayant conscience des responsabilités que nous ont confié les électeurs, avec la volonté de participer durablement à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et avec l'envie de mettre nos expériences respectives au service de Port de Bouc.

Certains d'entre nous sont jeunes, d'autres moins, mais une chose est sûre nous sommes parvenus à créer une magnifique dynamique au cours de cette campagne dans un bel esprit d'équipe. Parfois, j'ai l'impression de toutes et tous vous connaître depuis longtemps déjà.

Dans cette équipe, j'ai pu découvrir des gens d'expérience, enthousiastes, surmotivés, déterminés à lutter et se démenier pour obtenir de nouvelles conquêtes locales. Rendre notre ville plus belle, plus propre, plus fraternelle, plus pacifiste, plus solidaire, toujours plus épanouissante... S'appuyer sur les piliers du sport, de la culture, de l'éducation, de la démocratie participative et de la protection de l'environnement pour faire fleurir des projets émancipateurs... C'est ainsi que nous concevons la suite à donner au travail de nos aînés et de nos prédécesseurs. Nous impulserons un nouvel élan tout en nous souvenant de là où nous venons. Sans jamais perdre de vue nos objectifs, ni nos racines !

Pour poursuivre toujours de l'avant dans le sens du progrès et de la justice sociale, nous proposons, bien évidemment, la candidature de Laurent BELSOLA pour occuper le rôle de maire de Port de Bouc.

(Les bulletins et enveloppes pour l'élection du Maire sont disposés sur la table devant chaque élu)

Monsieur TORRES : A l'appel de votre nom, l'urne sera menée jusqu'à vous pour voter puis vous émargerez.

(Procédure du vote à bulletin secret du Maire)

Monsieur TORRES : Les représentants de l'Administration vont assister le Bureau lors des opérations de dépouillement.

J'invite chaque représentant de chaque groupe s'ils le souhaitent à se rapprocher de la table centrale pour que l'on procède au dépouillement.

(Dépouillement du vote)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
- Nombre de bulletins blancs	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	28
- MAJORITÉ ABSOLUE	15

Monsieur **Laurent BELSOLA a obtenu 28 voix**, il est donc élu **Maire de Port-de-Bouc à la majorité absolue**. (*Applaudissements du public*)

Monsieur le Maire : Chères Port de Boucaines, Chers Port de Boucains, Chers amis, Mes chers collègues,

Pour un maire reconduit dans ses fonctions, s'exprimer, aujourd'hui, devant cette belle assemblée qui nous a apporté tant de soutiens au cours du dernier mandat et des derniers mois, procure de très vifs sentiments !

Solennité et émotions se mêleront sûrement dans mon propos.

Cette solennité, cette émotion sont très certainement liées à la reconnaissance qui est celle de mon équipe pour votre engagement.

En décidant de nous faire, une nouvelle fois, confiance pour un deuxième mandat, vous nous faites un honneur immense et, comme je l'ai déjà dit, vous nous obligé à redoubler toujours plus d'efforts pour protéger notre ville et ses habitants.

J'éprouve donc une véritable joie mais aussi une grande humilité à l'idée de recevoir, pour une seconde fois, cette écharpe symbole de la République et de présider aux destinées de notre ville à l'heure où de choix importants qui s'offrent à elle.

Nous pouvons être également fiers de notre mobilisation : 4491 Port de Boucains ont préféré le camp du travail, de la proximité et de la solidarité, au camp des calomnies, de l'intox, du mensonge éhonté et de la haine. Nous pouvons être fiers car nous avons défilé les tentatives d'implantation d'une liste arriviste qui avançait masquée mais qui représentait, bel et bien, le Rassemblement national sur nos terres.

La victoire massive qui a été la nôtre, à plus de 70 % des suffrages exprimés, semble avoir ôté le goût de la chose publique à nos opposants.

Nous ne pouvons que constater l'absence des cinq élus d'opposition durant ce conseil municipal d'installation. Cinq élus qui bafouent littéralement les valeurs de notre démocratie et méprisent ouvertement les Port de Boucaines et les Port de Boucains qui ont décidé de voter pour eux.

La victoire massive qui a été la nôtre, à plus de 70 % des suffrages exprimés, assoie notre légitimité sur nos opposants.

Face à eux, nous continuerons de défendre les piliers qu'ils ont vilement tenté de dynamiter : le vivre-ensemble, la solidarité, le partage, la paix et l'émancipation des individus.

En m'exprimant face à vous, je ressens également une émotion légitime et sincère. Au moment de prendre mes fonctions de Maire, je sais que j'endosse la responsabilité de poursuivre l'ensemble des projets engagés et de répondre aux attentes de nos concitoyens. Dans une période durant laquelle nos gouvernants veulent réduire les moyens des collectivités, faire reculer nos services publics, détricoter la fonction publique et le statut du fonctionnaire, supprimer des postes à tour de bras, protéger les privilèges de quelques milliardaires à défaut de soutenir les Français les plus démunis... être élu de la République est loin d'être une sinécure.

Toutefois, je n'aurai de cesse d'être digne de la responsabilité importante qui m'est confiée aujourd'hui et dont j'ai pu déjà mesurer toute l'ampleur au cours du mandat précédent.

En m'appuyant sur le triptyque de la proximité, de la sincérité et de la solidarité, je souhaite donc, avec vos nouveaux élus, poursuivre le travail accompli par nos prédécesseurs, assurer et assumer une continuité ambitieuse, résolue, mettre nos compétences au service de notre ville et de ses habitants. Nous poursuivrons le travail en y apportant nos styles, nos manières de faire, nos

personnalités aussi, dans le respect de notre histoire commune, de nos luttes, de ce qui a été fait, de ce que nous avons appris et en essayant toujours de parfaire l'existant.

Tout au long de mon parcours, en tant qu'élu aux festivités, adjoint aux sports puis Maire depuis 2020, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes, précises et budgétées. Au cours de ce deuxième mandat, je compte évidemment continuer dans cette voie, guidé par le respect des agents, de l'intérêt collectif, le partage de l'information et le sens du service public.

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité » écrivait il y a quelques années, fort justement, Albert Camus.

Depuis les prémices de mon engagement citoyen, syndical et politique, j'ai fait mienne cette conviction forte. Je reste persuadé qu'il n'existe pas de politique publique efficiente sans travail de terrain, sans discussion et sans débat.

Ces dernières années ont vu un certain nombre de concepts apparaître, comme la désertification médicale, d'autres se complexifier comme l'urbanisme, la mobilité ou le développement durable.

La fonction de Maire et plus largement d'élus, elles-mêmes, se sont complexifiées. Décrets, normes, référentiels, mille-feuilles administratif, recul de l'accompagnement financier de certaines collectivités... Les contraintes sont nombreuses.

A cela, s'ajoute un contexte national marqué d'une violence grandissante, notamment lorsqu'on ne recule pas face aux problèmes liés au narcotrafic comme j'ai pu le faire. Une violence qui pousse un très grand nombre d'élus à se retirer et à abandonner l'écharpe de Maire.

Nous devons demeurer conscients de tous ces enjeux et nous démultiplier sur le terrain pour rappeler que nous agissons en fonction de nos moyens, que, contrairement à ce que certains prétendent, nous ne sommes pas des magiciens.

De la même façon, je suis convaincu qu'on ne devient pas un élu de la République par hasard, poussé par des circonstances – même si elles y contribuent –, mû par je ne sais quels calculs, mais bien parce qu'on pense pouvoir apporter sa contribution au bien commun, son expérience au service de l'autre et de ses habitants.

Ces dernières années ont vu l'État se défausser de tâches, de plus en plus nombreuses. Ce constat est partagé par tous les maires de France quelles que soient leur couleur politique ou la taille de leur commune...

Dans le même temps, à l'heure où les frontières sont à la fois convoitées et remises en question, où le macronisme n'a cessé de s'en prendre aux classes populaires et travailleuses, où la Métropole absorbe des compétences sans pour autant apporter une offre de service public de qualité, la commune est vécue comme le lieu de la proximité, celui d'où s'exercent les solidarités, celui où les relations humaines se vivent dans leur plénitude, celui où des actions palpables améliorent véritablement le quotidien.

Je souhaite donc être le Maire de tous les habitants de Port de Bouc et agir, dans la mesure de nos possibilités et avec les leviers dont nous disposons, sur notre territoire au service de toutes et de tous. Vous pouvez le constater, Port-de-Bouc se transforme, s'embellit, se modernise, tout en gardant son âme solidaire et fraternelle. Port-de-Bouc regarde vers l'avenir. Notre Ville est attractive, j'en veux pour preuve ses activités, ses sardinades et animations l'été, son marché de Noël, sa patinoire, ses commerces, et en plus, nous avons la chance d'avoir c'est deux gréments qui viennent à Port-de-Bouc. Que ça soit le grément russe, le Shtandart qui a été tant décrié et qui pourtant reflétait l'humanité de notre Ville en accueillant un équipage international. Que ça soit, l'an dernier le Nao Trinidad et dès cette semaine, Port-de-Bouc va de nouveau faire l'actualité car ce sont trois vieux gréments qui arrivent à Port-de-Bouc, dont un de plus de 50 mètres, le Galeon Andalusia et qui va mettre notre ville en lumière et faire venir du monde. C'est ça Port-de-Bouc, faire venir du monde et avoir cette fraternité. Port-de-Bouc est une ville moderne, accueillante, attractive où il fait bon vivre.

Alors, à l'heure d'endosser une nouvelle fois l'écharpe et les responsabilités, ce sont ces pensées, ces convictions que j'ai souhaitées vous faire partager.

Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait depuis des mois, pour votre présence, pour votre attachement à nos valeurs, à notre Ville et à tout ce que l'on peut représenter avec l'équipe. Je vous remercie une nouvelle fois pour la confiance que vous nous avez accordé et pour votre attention !

Un grand merci à vous toutes et vous tous. (*Applaudissements*)

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, les dispositions de l'article L. 1111-1-1 du CGCT m'obligent à vous faire la lecture de la charte de l'élu et à vous remettre une copie des dispositions du CGCT vous sera distribué.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire : Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Nous allons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour afin de déterminer le nombre d'adjoints.

POINT N°3

DEL 2026-03 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Laurent BELSOLA

Monsieur le Maire : Avec une population INSEE estimée à 15 955 habitants, le CGCT autorise la Ville de Port de Bouc à avoir 33 conseillers municipaux.

L'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet ainsi à notre Ville d'élire 30 % de l'effectif des conseillers municipaux comme adjoint au maire.

La Ville de Port de Bouc a fait le choix de se doter du maximum d'adjoints que lui autorise la loi. Eu égard à l'inflation législative et aux nombreux défis auxquels font face les collectivités. Je vous propose donc de fixer le nombre d'adjoint à 9.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°4

DEL 2026-04 – ÉLECTION DE 9 ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Laurent BELSOLA

Monsieur le Maire : Chers collègues, je vous invite maintenant à passer au point numéro 4 et à me proposer une liste de 9 adjoints qui seront élus au vote à bulletins secrets. Y'a – t – il des candidatures ?

Madame CICEK : Pour le groupe majoritaire, nous proposons :

1. Rosalba CERBONI
2. Patrice CHAPELLE
3. Laurence CASSANDRI
4. Akrem M'HAMDI
5. Floriane SOTTA
6. David GUIOT
7. Martine MULLER
8. Frédéric BOLANO
9. Marie-France NUNEZ

Monsieur le Maire : Merci Dehlia. Je vous propose de passer au vote à bulletins secrets. Le bureau qui s'est constitué précédemment se reforme à nouveau pour procéder à l'élection des adjoints.

A l'appel de votre nom, je vous saurai gré de bien vouloir glisser votre bulletin dans l'urne et à émarger.

(Les bulletins et enveloppes pour l'élection des Adjoints sont disposés sur la table devant chaque élu)

(Procédure du vote à bulletin secret des Adjoints)

Monsieur le Maire : J'appelle le bureau à procéder au dépouillement. Comme cela s'est fait précédemment ce sera M. NERSESSIAN et Mme BENCIVENNI membres de l'Administration qui surveilleront les opérations ainsi que le doyen M. TORRES et notre plus jeune M. LOZANO.

(Dépouillement du vote)

Après avoir invité les assesseurs à procéder au dépouillement du scrutin, il a été donné lecture du procès-verbal proclamant les résultats du vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	28
- Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Liste de la Majorité "Rosalba CERBONI" 28 suffrages

La liste présentée par la Majorité Municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur le Maire a énoncé la liste des 9 Adjoints élus immédiatement installés dans leurs fonctions :

- **1^{ère} Adjointe** en charge de la citoyenneté, Rosalba **CERBONI**
- **2^{ème} Adjoint** en charge de la culture et de l'éducation populaire, Patrice **CHAPELLE**
- **3^{ème} Adjointe** en charge de l'action sociale et de l'insertion professionnelle, Laurence **CASANDRI**
- **4^{ème} Adjoint** en charge des finances et du développement durable, Akrem **M'HAMDI**
- **5^{ème} Adjointe** en charge du logement, Floriane **SOTTA**
- **6^{ème} Adjoint** en charge du tourisme, des festivités et du jumelage, David **GUIOT**
- **7^{ème} Adjointe** en charge de l'éducation, Martine **MULLER**
- **8^{ème} Adjoint** en charge de la sécurité, Frédéric **BOLANO**
- **9^{ème} Adjointe** en charge du personnel et des mobilités, Marie-France **NUNEZ**

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je lève cette séance du conseil municipal. Je vous remercie de votre nombreuse présence.

Prochaine séance le Mardi 24 mars à 17h30 en salle du Conseil Municipal, qui traitera des commissions et toutes les mises en place.

Nous avons l'honneur d'avoir notre magnifique fanfare qui est là, qui nous accompagne tout le temps. Ils animent toutes nos cérémonies et toutes nos festivités. Je suis vraiment très fier qu'ils soient là aujourd'hui, et ils vont nous jouer l'hymne nationale.

(Applaudissement)

(Hymne nationale retentie, jouée par la fanfare)



CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à :

11 h 15

Signature

Signature

Le président de séance

Le Secrétaire de séance

